



CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac

(association loi du 1^{er} juillet 1901)

www.cazaux-plaisance.org

L'association CAZAUX-PLAISANCE a été inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE CAZAUX PLAISANCE DU 25 AOUT 2012

L'A.G.E. s'est tenue le samedi 28 août 2012 à 17h15, conformément à la loi du 1^o juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, afin de décider et d'approuver la modification de nos statuts ; cette réunion s'est tenue avant l'A.G. Statutaire annuelle. Les convocations ont été envoyées sur le bulletin de juin 2012, indiquées aussi lors de l'A.G.O. du 20 juillet 2012, et rappel par courriels en août 2012.

Projet de modifications des statuts : ils ont été expliqués aussi lors de l'A.G.O. du 20 juillet, et votés à l'unanimité.

Explication des changements proposés :

L'association n'est pas chargée de faire respecter la réglementation, mais se doit de communiquer les différentes règles concernant le port.

Son rôle est aussi d'informer sur les différentes réglementations concernant la navigation sur le lac de Cazaux/Sanguinet/Biscarrosse.

De ce fait, l'association demande à être légitimement convoquée aux réunions officielles, et d'être interlocuteur auprès des plaisanciers, et de proposer des modifications ou ajustements, tant auprès de la Mairie, que de la Base aérienne , et de la DDTM33 , et de devenir membre du comité de Gestion (et pas seulement être membre de la commission consultative) et du comité de Gestion du port (CLUPP) (et pas seulement de la commission extra-municipale, consultative), et de la commission de gestion **NATURA2000 LAC FR7200714 zones humides de l'arrière dune du Pays de Born.**

- Dans les membres du C.A. il est proposé qu'un des membres du bureau du club associatif du ski-nautique soit de droit membre du C.A. de Cazaux-Plaisance .
- Un vérificateur aux comptes (et non 2 commissaires aux comptes : titre professionnel)

A modifier :

Article 3 : Objet.

3-1 :

Objectif
général.

Défendre les intérêts des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac.

Rajouter : et des usagers du lac de Cazaux /Sanguinet/Biscarrosse (règlementation Navigation et sécurité)

3-2 : Buts.

L'association se propose d'œuvrer en concertation avec les autorités compétentes

(en particulier municipales), d'autres associations ...

pour : faire respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux

- faire préciser et respecter les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents ou occasionnels et du public,

- suggérer des aménagements, des évolutions techniques ou réglementaires permettant d'améliorer le fonctionnement et l'agrément d'utilisation de la Halte Nautique, de ses installations et de son environnement direct (abords, lac ...)

- de façon générale, défendre et faire respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement ainsi, éventuellement, que les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques communément pratiquées avec un navire de plaisance, et aussi sur la réglementation concernant la circulation sur le lac.

Article 4 : adresse du siège :

- l'adresse du siège peut être changée par simple décision du C.A.

Article 10 : Administration.

10-1 : L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres élus.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité des membres présents ou représentés renouvelés par tiers tous les 2 ans.

Il peut y avoir des membres cooptés au C.A. soit pour remplacer un membre démissionnaire, ou pour une action déterminée.

Ils peuvent être reconduits dans leur fonction (élus au scrutin secret, ou à main levée).

10-2 : Un bureau est élu au scrutin secret, ou à main levée pour **deux ans** par les membres du conseil d'administration,

il comprend :

- **Un président,**
- **Un vice-président,**
- **Un secrétaire Général (Conseiller Technique)**
- **Un trésorier, et si besoin un trésorier adjoint (archiviste)**
- **Un secrétaire-adjoint chargé de la mise en page du bulletin « Halte- Infos »**
- **Un webmaster responsable du fonctionnement du site <http://cazaux-plaisance.org>**
- **Le Président de l'association du ski-club, membre de droit .**

(n.b. : en cas de vacance du post de président, le vice-président assume l'intérim jusqu'à la prochaine A.G., ou jusqu'à ce qu'il y est un autre postulant, élu au sein du C.A.)

- Un membre peut être coopté parmi ceux de l'association afin de rentrer au C.A. en attendant la prochaine A.G.

10-4 : Deux commissaires aux comptes sont élus tous les ans par l'assemblée générale
Modifié par : Un vérificateur aux comptes bénévole.

Article 13 : Assemblée générale ordinaire.

En cas de besoin le Président peut, sur son initiative ou sur celle de la majorité plus un des membres de l'association, convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités à respecter sont celles de l'article 12.

Il sera possible de faire 2 A.G. les mois d'été : une A.G. Ordinaire , et une A.G. Statutaire annuelle (en juillet ou en août en alternance avec l'A.G.O.).

- Les A.G.Extraordinaires réservées comme la loi 1901 prévoit pour les modifications de statuts ou dissolution
- **Article 17 : Dissolution.**
- En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins de ses membres présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est versé à une association à but nautique, ou de charité choisie par l'assemblée.

Les statuts originaux de l'association CAZAUX-PLAISANCE a été inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modifications parues au J.O. du 23 AVRIL 2005, et le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous-Préfecture du Bassin d'Arcachon.

Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité.

Les articles seront modifiés en conséquence, et transmis au bureau des associations de la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Et seront mis sur le site : <http://cazaux-plaisance.org>

Le Président
Jean-Jacques Debailleul

Le Secrétaire Général
Claude Mulcey

le Trésorier
Roger Malipied

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC

jean-jacques Debailleul

*41 avenue de la Forêt
33115 Pyla sur Mer*

*E-Mail : contact.bureau@cazaux-plaisance.org
Tel : (06) 07 53 60 49*